

ne reprendra pas ses séances avant la semaine suivante, sauf erreur...

Le très hon. M. BENNETT: Le dix-huit, oui.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je prie donc mon très honorable ami de me dire si l'on doit penser que le débat sur l'Adresse se poursuivra au moins jusqu'à cette rentrée du parlement anglais, ou si on l'interrompra plus tôt pour aborder l'étude des accords.

Le très hon. M. BENNETT: Mon très honorable collègue remarquera que, suivant en cela la coutume du parlement anglais, je ne propose pas que le débat sur l'Adresse ait priorité sur toute autre besogne. En Angleterre, comme il le sait à cause de la discussion qui s'est produite ici sur ce sujet l'an dernier, la coutume veut qu'on aborde immédiatement ce débat. Le député qui propose l'Adresse et celui qui l'appuie prononcent leur discours l'après-midi même de l'ouverture de la session et, à l'ordinaire, les chefs de partis ont terminé leurs discours à onze heures le même jour. L'an dernier, nous avons suivi ici cette coutume: on n'a pas accordé la priorité au débat sur l'Adresse. Nous agissons de même cette année. Quant à la fin du débat sur l'Adresse, je ne peux me prononcer avec une certitude quelconque, puisque je ne sais combien de membres de la Chambre veulent prendre part à la discussion ou combien de temps prendra cette discussion. Mais la résolution précédant le projet de loi relatif à l'accord conclu avec l'Angleterre comportera, il va sans dire, des modifications au tarif douanier que le ministre des Finances (M. Rhodes) devra faire connaître dans une résolution distincte déposée le même jour afin d'arriver à la création de l'indispensable comité des voies et moyens. On ne peut siéger en comité des voies et moyens sans suspendre l'application de l'article du règlement relatif à ce sujet tant que l'Adresse n'a pas été adoptée. Par conséquent, si ce débat se prolonge, il sera nécessaire de faire une exception à l'article du règlement relatif à la formation du comité des voies et moyens, comme se le rappellera mon très honorable collègue. Je ne puis donc dire si l'on interrompra le débat sur l'Adresse, puisque ce débat n'a évidemment pas la priorité à moins que nous ne le propositions expressément. Nous ne l'avons pas fait à la dernière session, et nous n'avons pas l'intention de le faire à cette session-ci. Nous nous proposons plutôt de passer à ce débat, comme l'an dernier, quand on aura disposé de la besogne préliminaire. Cela nous permettrait, si la chose se révélait urgente, de passer à l'étude des résolutions relatives au tarif douanier avant la fin du débat sur l'Adresse. Voilà, à proprement parler, quel en serait l'effet.

[Le très hon. Mackenzie King.]

Le très hon. MACKENZIE KING: Je conjecture que le ministre des Finances (M. Rhodes) ne saisira la Chambre d'aucune résolution avant mercredi.

Le très hon. M. BENNETT: Ce soir même je ferai inscrire une motion au Feuilleton. Vous voudrez bien me pardonner, monsieur l'Orateur, si j'expose d'une manière parfaitement claire la méthode que nous allons suivre à ce sujet. Au Feuilleton de lundi il figurera, en mon nom, un avis de motion invitant la Chambre à étudier un projet de résolution auquel devra donner suite un projet de loi portant ratification de la convention conclue avec le Royaume-Uni; pour ce qui est des autres questions, ce sera simplement une demande pour autoriser la présentation d'un bill. Dès que sera proposée la motion portant ratification, nous voulons que le ministre des Finances présente aussitôt à la Chambre un projet de résolution; ainsi, selon notre usage établi en ce qui concerne le tarif, les nouveaux droits de douane entreront en vigueur dès le lendemain comme cela se fait pour les résolutions budgétaires. Voilà la méthode que nous comptons suivre. J'espère que je me suis exprimé clairement.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le Gouvernement a-t-il l'intention de laisser continuer le débat après que le proposant de l'Adresse, et celui qui l'appuie, auront terminé?

Le très hon. M. BENNETT: Oui.

Le très hon. MACKENZIE KING: Alors, suivant la méthode que le premier ministre vient d'esquisser, le débat sera interrompu, le cas échéant?

Le très hon. M. BENNETT: Oui. Tout ce qu'il importe de noter c'est que le débat sur l'Adresse n'aura pas priorité.

L'hon. W. D. EULER (Waterloo-Nord): Monsieur l'Orateur, si j'ai bien compris le premier ministre, il a dit que, selon ses intentions, la Chambre n'allait pas se prononcer d'une manière définitive et complète sur les questions relatives aux chemins de fer, bien que le bill soit prêt; mais qu'elle allait passer à la 2^e lecture. Je lui demande si la discussion d'usage sera permise lors de la 2^e lecture de ce bill concernant les chemins de fer.

Le très hon. M. BENNETT: Certainement, si le bill est présenté.

L'hon. M. EULER: Il sera lu pour la 2^e fois?

Le très hon. M. BENNETT: Il sera proposé une motion portant 2^e lecture; et la discussion s'engagera.

M. ROBERT GARDINER (Acadia): Monsieur l'Orateur, j'ai suivi avec un très vif inté-